

N° 4581¹³

CHAMBRE DES DEPUTES

Session ordinaire 2002-2003

PROJET DE LOI

concernant le registre de commerce et des sociétés
ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et
modifiant certaines autres dispositions légales

* * *

DISPENSE DU SECOND VOTE CONSTITUTIONNEL PAR LE CONSEIL D'ETAT

(26.11.2002)

Le Conseil d'Etat,

appelé par dépêche du Premier Ministre, Ministre d'Etat, du 15 novembre 2002 à délibérer sur la question de dispense du second vote constitutionnel du

PROJET DE LOI

concernant le registre de commerce et des sociétés
ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises et
modifiant certaines autres dispositions légales

qui a été adopté par la Chambre des députés dans sa séance du 12 novembre 2002 et dispensé du second vote constitutionnel;

Vu ledit projet de loi et les avis émis par le Conseil d'Etat en ses séances des 30 mai 2000 et 29 janvier 2002 et 2 juillet 2002 et 22 octobre 2002;

se déclare d'accord

avec la Chambre des députés pour dispenser le projet de loi en question du second vote prévu par l'article 59 de la Constitution.

Ainsi décidé en séance publique du 26 novembre 2002.

Le Secrétaire général,
Marc BESCH

Le Président,
Marcel SAUBER

